

La rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités,

**VU** Le Code Général de la Fonction Publique

**VU** le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

**Arrête :**

ARTICLE 1 : Les 107 professeurs certifiés hors classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés au titre de l'année 2026.

Rang	Nom	Prénom	Libellé discipline de recrutement
1	COUAILLIER	LAURENCE	mathématiques
2	VERLHAC	PASCALE	lettres modernes
3	LOISEAU	VALERIE ODETTE	technologie
4	FONSECA	FATIMA	histoire et géographie
5	LAFRITTE	NATHALIE	histoire et géographie
6	BARTHES	LAURENT	technologie : construction mécanique
7	CASANOVA	CAROLE	physique - chimie
8	MIGNON	VIRGINIE	histoire et géographie
9	ANE	MARIE AUDE	lettres classiques
10	CULERRIER	JEAN CHRISTOPHE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
11	BEZAULT	ERIC	anglais
12	ASSAIANTE	OLIVIER	physique - chimie
13	QUETIER	AURELIE	lettres modernes
14	CORDEAU	ISABELLE	économie et gestion option comptabilité et finance
15	CABARET ROSSI	MARIANNE	histoire et géographie
16	HEMMERLIN-BEST	GILLES	histoire et géographie
17	HAUSMAN	GERARD	lettres modernes
18	MERCIER	STEPHANE	sciences physiques et chimiques
19	RADIGON	DOMINIQUE	histoire et géographie
20	MARCIANO	NATHALIE	sciences physiques et chimiques
21	TEYSSÉDRE	AGNES	histoire et géographie
22	LABBE	CHRISTIAN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique
23	WINTER	VALERIE	documentation
24	DE FOVILLE	SABINE	mathématiques
25	AUZARY	MARIANNE	lettres modernes

26	SADDOUNE	ABDELHAQ	physique et électricité appliquée
27	ANTOINE	ERIC	mathématiques
28	BREILLAD	LAURENT	sciences physiques et chimiques
29	CHAMPION	SYLVIE	sciences économiques et sociales
30	RESCALAT	CORINNE	lettres modernes
31	AUMONT	STEPHANIE	sciences de la vie et de la terre
32	TRIANA	HELENY	lettres classiques
33	CARASCO	DOMINIQUE	sciences de la vie et de la terre
34	MICHEL	SOPHIE	mathématiques
35	CAFIERO	EMMANUELLE	arts appliqués
36	DE MONTS DE SAVASSE	CONSTANCE	lettres modernes
37	ALLARD	NATHALIE	arts appliqués
38	SIMONS	MARIE-HELENE	anglais
39	SERCK	PASCALE	anglais
40	GRASSER DIETZ	NATHALIE	éducation musicale et chant choral
41	DELORME	MARTINE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
42	SASSOUBS	MARTINE	économie et gestion option marketing
43	REYSSIER	FABIENNE	économie et gestion option marketing
44	BYTEBIER	CATHERINE	histoire et géographie
45	LEGENDRE	CELINE	documentation
46	ECOLIVET	DELPHINE	anglais
47	BOUVIER NEYRET	SYLVIE	allemand
48	COLAS - DUMENIL	MURIEL	espagnol
49	LEMOGNE	STELLA	mathématiques
50	NICLAS	ANGELIQUE	éducation musicale et chant choral
51	GUETTARI	OUARIBA	économie et gestion option communication, organisation et GRH
52	CHOURAQUI	FLORENCE	mathématiques
53	DAURELLE	ISABELLE	anglais
54	GIANFILIPPO	MARC	documentation
55	GOZLAN	NATHALIE	mathématiques
56	LE DU	RAPHAELE	philosophie
57	HENRY	ANNE BENEDICTE	espagnol
58	MONNET	HELENE	lettres modernes
59	ALMIRA	CONCEPTION	espagnol
60	BOLZER	KARINE	arts appliqués
61	LLIDO	CATHERINE	technologie : construction électrique
62	SANTOS	ESTRELLA	espagnol
63	HASLE	PASCAL	numérique et sciences informatiques
64	CHAUVEAU	HELENE	mathématiques
65	GRAUJEMAN	ANNE LINA	lettres modernes
66	ARSAC	VERONIQUE	histoire et géographie
67	TICHANNE	VIRGINIE	lettres modernes
68	GUYETANT VAMBACAS	VALERIE	mathématiques
69	TAIEB	MARIE HELENE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
70	TARDIVEL	CATHERINE	espagnol
71	AMORIN	PATRICK	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique

72	DIDIER	KARINE	lettres modernes
73	REYNIER	CATHERINE	mathématiques
74	DAMES	SAMIR	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
75	MAZZONI	PASCALE	lettres modernes
76	AVILES	NADJAT AMAL	mathématiques
77	MARTEAU	JEAN-MICHEL	anglais
78	GIRARD	EMMANUELLE	lettres modernes
79	FAIJEAN	CLAIRE	lettres modernes
80	YQUEL	FLORENCE	économie et gestion option communication, organisation et GRH
81	GUENNEAU	CATHERINE	sciences physiques et chimiques
82	IVALDI	ANNE	économie et gestion option comptabilité et finance
83	NEYT	CHRISTEL	physique et électricité appliquée
84	LAMOTTE	ETIENNE	sciences économiques et sociales
85	FRANCISCO	DIDIER	anglais
86	CHAUSSAVOINE	MATHIAS	mathématiques
87	DERECLASSE	LAURENT	mathématiques
88	LE GUENNEC	PHILIPPE	économie et gestion option comptabilité et finance
89	SAIDI	KHALED	mathématiques
90	DUPART	PASCAL	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique
91	VERHAEGHE	PHILIPPE	Sciences industrielles de l'ingénieur opt ingénierie des constructions
92	ABBADI	ZOUHAIR	mathématiques
93	GAUDIN	LAURENT-MICHEL	technologie
94	LAVEDRINE	DOMINIQUE	technologie : construction mécanique
95	BELLIL	NASSER	numérique et sciences informatiques
96	OSSO	DIDIER	sciences physiques et chimiques
97	BOUSSAT	BENOIT	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
98	LAFORGUE	ERIC	mathématiques
99	CHARON	CHRISTOPHE	histoire et géographie
100	JUGE	ERIC	mathématiques
101	DEVAQUET	MARC	histoire et géographie
102	KREMER	BRUNO	mathématiques
103	PREVEL	FREDERIC	sciences économiques et sociales
104	GOUGEON	PASCAL	sciences économiques et sociales
105	BISSEKRI	RACHID	technologie : construction électrique
106	CHAPMAN	HELEN JANE	anglais
107	RACOFIER	KARINE	mathématiques

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Paris, le 3 juillet 2026

Pour la rectrice de la région académique Ile de France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,  
et par délégation  
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire  
Le secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines



Thibaut PIERRE

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* : - à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 63.90%, la part des hommes est de 36.10%
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 64%, la part des hommes est de 36%.